

**ATHLETIC
CLUB
OUDON**

aco.oudon@gmail.com

www.acooudon.fr

ATHLETIC CLUB OUDON

PROTOCOLE SANITAIRE ATLANTIC CLUB OUDON

Vers.

Date

Page

1

03/08/2022

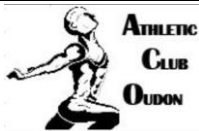
1/3

Le présent protocole a été établi avec les consignes gouvernementales en miroir avec d'autres salles de sport et **avec le plus de bon sens possible. Ces consignes sont applicables avec ou sans virus.**



LE COVID EST TOUJOURS LA !!!!!

Thème	Action	Précisions
Droits accès à la salle	Être TOTALEMENT à jour de votre dossier : cotisation, assurance, certificat médical.	Avoir aussi validé le protocole SUR LE SITE ACO page Virus, Badge inactivé si non-conformité.
Comportement	Avoir un comportement responsable vis-à-vis de soi et des autres en toute simplicité et bon sens	
Information des adhérents	Sur le site et affichage	
Distanciation	Respecter au mini 1,5m	Souplesse entre membre de famille vivant dans le même foyer
Créneaux horaires	6h00 à 22h00 sauf mardi 8h30 à 22h00. Nous n'avons pas souhaité contraindre nos adhérents à des rendez-vous,	Eviter les heures d'affluence 17h00 à 19h00 et en particulier les mardis et jeudis
Nombre de personnes dans la salle	Maxi 14 personnes	L'adhérent qui arrive devra vérifier le nombre de personnes présentes afin de ne pas dépasser la limite
Temps de présence	Non limité mais	Sauf si déjà 14 personnes dans la salle et qu'une personne souhaite rentrer
Port du masque	Obligatoire en entrant jusqu'au vestiaire et sortant de la salle Masque à déposer en sac fermé dans le vestiaire Facultatif sur les machines sauf: ----->	- - Obligatoire sur girafe et presse à cuisses(croisements)
Vestiaire	Et dépôt des sacs	
Chaussures	Obligation de changer ses chaussures par des chaussures de sports propres réservées à la salle.	En arrivant dans la salle, pas de trajet salle /voiture avec les chaussures de salle
Chaussures	Changement des chaussures à l'entrée	Les poser sur les étagères prévues à cet effet.



**ATHLETIC
CLUB
OUDON**

aco.oudon@gmail.com

www.acooudon.fr

ATHLETIC CLUB OUDON

PROTOCOLE SANITAIRE ATLANTIC CLUB OUDON

Vers.

Date

Page


1

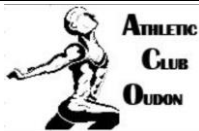
03/08/2022

2/3

Serviettes

L'obligation d'utilisation de serviettes propres pour les positions assises

Thème	Action	Précisions
Lavage mains	Obligatoire en entrant comme en sortant	
	Obligatoire à chaque changement de machine et à chaque changement de poids	Lavabo et savon à disposition : lavage soigné au moins 30 secondes
Gants	Non prévu car ceux-ci peuvent arriver infectés	Ou si gants latex seulement alors lavage obligatoire comme les mains, gants portés
Gel ou solution hydroalcoolique	Facultatif : les adhérents s'il le désirent apportent leur gel ou solution hydroalcoolique	L'eau et le savons recommandé
Poignée porte en entrée	Se laver les mains dès l'entrée dans la salle	Après changement des chaussures
Poignée porte entrée	C'est une ouverture antipanique : 1) Badger obligatoirement en sortant	Se laver les mains avant de sortir et ne pas mettre les mains sur la barre, une fois dehors pousser sans forcer la porte avec le pied
Toilettes	Lavage mains avant d'entrer dans les toilettes, au lavabo ET lavage des mains en sortant des toilettes	Laisser la porte entrouverte en sortant afin d'éviter de polluer la poignée extérieure
Douches	Laissez les propres	
Désinfection des machines	Obligatoire lors de la prise en main de chaque machine ou de chaque poids et en fin d'utilisation : vous êtes responsable de votre prévention !	Rouleau papier et produit désinfectant à disposition
Désinfection des poids	Comme les machines	L'obligation de les ranger est déjà en place mais souvent non respectée
Machines condamnées	Certaines machines sont condamnées : durant la crise, nous en sommes désolés	1 vélo, le rameur, 1 tapis, le stairs
Restrictions d'utilisations	L'utilisation simultanée de certaines machines est proscrite,	Voir affichage
Travail au sol	Le travail au sol est proscrit durant la crise	
Croisements en circulation	Eviter les croisements : respecter les priorités sens sortie	Flèches au sol
Position des machines	Privilégier le travail face au mur	
Aération du local	Ouverture porte entrée	Attention aux intrus ! Attention au dernier qui quitte la salle bien pousser la porte pour vérifier. Voir aussi la porte de secours
		



ATHLETIC
CLUB
OUDON

aco.oudon@gmail.com

www.acooudon.fr

ATHLETIC CLUB OUDON

PROTOCOLE SANITAIRE ATLANTIC CLUB OUDON

Vers.

Date

Page

1

03/08/2022

3/3

Chauffage	Ne pas modifier le réglage	
Ventilateur	Ne pas utiliser si consignes spéciales virus	
Autre matériels	Aucun matériel externe à la salle ne peut être apporté	Sauf vos tapis de sol

Thème	Action	Précisions
Vérification de l'application du protocole	On se base sur la prévention, l'information et le civisme	Contrôles fréquents par les membres du CA et autres volontaires
Non-respect du protocole même partiel individuel	Art 10 du RI : L'ADHÉRENT ne respectant pas des points cités sur ce présent protocole pourra être exclu de l'ACO sur décision du bureau sans prétendre à une indemnisation ni remboursement ni à une réadhesion future	Article 10 du règlement intérieur. Mais chacun connaît l'importance de ces consignes et non n'arriverons pas là, nous l'espérons
Non-respect du protocole même partiel collectif	Décision de fermeture de la salle si nous n'arrivons pas à faire appliquer le protocole	Article 10 du règlement intérieur. Mais chacun connaît l'importance de ces consignes et non n'arriverons pas là, nous l'espérons

Eau pour boire	Apporter vos bouteilles d'eau avec votre nom. Ne pas boire au robinet !	Rempportez vos bouteilles aussi bien vides que pleines
-----------------------	--	---

Tout ce qui est énuméré ci-dessous est sûrement évident pour tous mais nous devons l'écrire afin de sensibiliser les adhérents.

Vous le savez tous le déconfinement du pays ne veut surtout pas dire que le virus n'est plus présent, vous entendez ce message plusieurs fois par jour via les différents médias.

La réouverture de notre salle n'est rendue possible qu'avec le respect et une grande rigueur de tous toutes les consignes sanitaires qui sont prodiguées.

Nous espérons ne pas avoir à faire » les gendarmes » cela serait pénible pour tous !

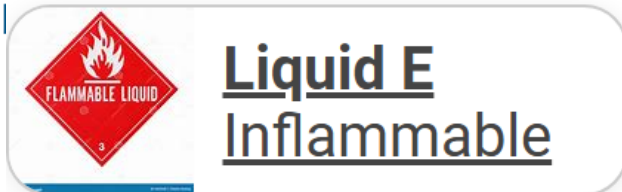
Pour le moment, comme vous devez vous en douter vous ne retrouverez pas exactement l'usage de la salle et de ses équipements comme avant cette pandémie.

En particulier pour notre salle nous avons prévu ce qui suit :

Il vous appartient si vous voulez retourner vous entraîner à la salle, de le lire en totalité et de l'approuver en nous envoyant en ligne le formulaire requis.

Plusieurs de ces mesures font déjà l'objet de points du règlement intérieur.

Nous comptons sur vous tous pour que tous se passe au mieux pour la sécurité et le plaisir de tous.



Fiche Technique : Alcool modifié 70%

ALCOOL MODIFIE 70%

DESCRIPTION

Désinfection de la peau saine. L'éthanol à 70 % (v/v) est reconnu pour détruire en moins de 2 minutes les bactéries cutanées.

PRESENTATION & CODE INFO

Alcool modifié 70%, bidon de 1L / 5L / 10L (612004/612005/612006)

RESPONSABLE DE LA MISE SUR LE MARCHÉ

Laboratoires Gilbert 928, Avenue du Général de Gaulle,
14200 Hérouville Saint-Clair.

DUREE DE PEREMPTION

36 mois

PEREMPTION APRES OUVERTURE

12 mois

CLASSIFICATION DU PRODUIT EN FRANCE

Produit Biocide, TP 1 : Désinfection de la peau saine

INGREDIENTS

Alcohol, aqua, camphor, CI 19140

PRECAUTIONS D'EMPLOI & MISES EN GARDE

Ne pas appliquer sur les muqueuses. Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs. Contient du camphre : ne pas utiliser chez l'enfant de moins de 36 mois et à utiliser avec précaution entre 3 ans et 6 ans.

DANGER : Provoque une sévère irritation des yeux. Liquide et vapeurs très inflammables. Éviter le contact avec les yeux. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. L'alcool peut être irritant pour la peau, en cas d'utilisations répétées. En cas de manifestations cutanées, consulter un médecin et lui présenter la FDS.

PRECAUTIONS DE STOCKAGE

Tenir hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient bien fermé de manière étanche: produit volatile. Ne pas évacuer le produit dans les ordures ménagères. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Stocker éloigné de la chaleur (à une température inférieure à 30°C) et de la lumière.

MODE D'EMPLOI

Verser l'alcool modifié 70% (v/v) directement sur la surface ou sur une compresse de gaze. Utiliser une quantité d'alcool modifié adaptée en fonction de la surface à désinfecter. 5 mL d'alcool modifié permettent de traiter 500 cm² de surface à désinfecter.

TESTS REALISES

Evaluation de l'activité fongicide ou levuricide selon la norme en 1275 (avril 2006) :

Le produit présente une activité fongicide selon la norme EN 1275 lorsqu'il est utilisé pur dès le temps de contact de 15 minutes. Lorsqu'il est utilisé pur ou à 50%, il est également levuricide dès le temps de contact de 5 minutes.

Evaluation de l'activité bactéricide selon la norme en 1040 (avril 2006) :

Le produit présente une activité bactéricide selon la norme EN 1040 lorsqu'il est utilisé pur. Toujours utilisé pur, il est également bactéricide dès le temps de contact d'une minute.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

La classification de ce produit a été réalisée conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP).

Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie 2, H319

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, Catégorie 2, H225

2.2 Éléments d'étiquetage:

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Danger



Mentions de danger:

Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Flam. Liq. 2: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

Conseils de prudence:

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102: Tenir hors de portée des enfants

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P264: Se laver soigneusement après manipulation

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P501: Éliminer le contenu et / ou son récipient à travers le système de collecte sélective activé dans votre commune